

11.2.3.3 Formation théorique des personnes qui effectuent le contrôle visuel et la fouille manuelle du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures destinées aux aéroports, hors partie pratique

| | |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Code de la formation | 11-2-3-3-2025-FR |
| Prérequis | Une bonne maîtrise du français parlé et écrit |
| Description | Formation théorique initiale à la sûreté de l'aviation civile destinée aux personnels qui mettent en oeuvre le contrôle visuel et la fouille manuelle du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures destinées aux aéroports, permettant ainsi de répondre à l'article 11.2.3.13 du règlement d'application (UE) 2015/1998 du règlement cadre (CE) n° 300/2008 et à l'Arrêté du 21 septembre 2012 relatif à la formation pour la sûreté de l'aviation civile. Moyens pédagogiques : Support de formation disponible en ligne Exercices et QCM d'auto évaluation accessibles sur le site Un tutorat à distance asynchrone est assuré par mail en cas de difficultés particulières dans l'apprentissage en utilisant la fiche contact « Nous contacter » |
| Public | Personnels qui effectuent le contrôle visuel et la fouille manuelle du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures destinées aux aéroports |
| Objectif | <ul style="list-style-type: none">• Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles• Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation• Connaissance de la menace interne et la radicalisation• Connaissance des prescriptions légales applicables• Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, [COMAT-COMAIL, AB, FA]• Connaissance des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement [COMAT-COMAIL, AB, FA]• Aptitude à identifier les articles prohibés• Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés• Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés• Connaissance des procédures d'intervention d'urgence• Connaissance des exigences applicables au transport |
| Langue | français |
| Durée | 5h30 |
| Evaluation finale | Si la note obtenue par le stagiaire lors de l'évaluation est inférieure à la note minimale (12/20), le stagiaire peut accéder de nouveau à la formation et passer une deuxième fois l'évaluation. Par contre si le stagiaire échoue à la deuxième tentative, le Client est alors facturé de la formation et l'inscription du stagiaire est réinitialisée et il peut de nouveau accéder à la formation et passer l'évaluation (2 tentatives). |
| Certification | Une attestation individuelle de formation sera délivrée à chaque stagiaire, à la fin du module s'il a obtenu une note supérieure ou égal à la note minimale (12/20). |
| Validité | 5 ans |

Dernière mise à jour le 2025-05-19

11.2.3.3 Formation théorique des personnes qui effectuent le contrôle visuel et la fouille manuelle du courrier et du matériel des transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures destinées aux aéroports, hors partie pratique

- Programme
- Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
 - Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
 - Connaissance de la menace interne et la radicalisation
 - Connaissance des prescriptions légales applicables
 - Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté aérienne, [COMAT-COMAIL, AB, FA]
 - Connaissance des obligations et des responsabilités des personnes qui effectuent des contrôles de sûreté dans la chaîne d'approvisionnement [COMAT-COMAIL, AB, FA]
 - Aptitude à identifier les articles prohibés
 - Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
 - Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
 - Connaissance des procédures d'intervention d'urgence
 - Connaissance des exigences applicables au transport